



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Lot 6 561 193, route Montcalm (Devant le 300, route Montcalm) Zone 30-F - District 2

Quand ?	Le mardi, 11 août 2026 à compter de 19 h
Où ?	Salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert 22, rue Louis-Jolliet à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Lors de cette assemblée de consultation, la demande sera brièvement présentée. Par la suite, le conseil municipal entendra les personnes désirant s'exprimer sur la demande de dérogation mineure, puis prendra sa décision.

La demande de dérogation mineure vise à autoriser :

- 1° La subdivision du lot 6 561 193 afin d'en faire deux lots distincts ayant chacun une largeur avant de 44,15 mètres.

Quelle est la disposition réglementaire qui n'est ou ne serait pas respectée ?

Règlement de lotissement 1260-2014

Article 4.1.3, Tableau A

- 1° Qui précise que pour les lots non desservis ni par l'aqueduc ni par l'égout, hors du périmètre urbain, la largeur avant minimale est de 50 mètres.

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 23^e jour du mois de juillet 2026.

Émilie Fleury

Émilie Fleury
Greffière et directrice des affaires juridiques